

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - **Emploi de la substance / de la préparation :** Étanchement
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**

Fermit GmbH
Zur Heide 4,
D- 53560 Vettelschoß
www.fermit.de
 - **Service chargé des renseignements :**

Tel.: +49 (0) 2645-2207
Fax: +49 (0) 2645-3113
Email: info@fermit.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +49 (0) 2645-2207

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger** néant
 - **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - **Indications complémentaires :**

Contient triméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.
 - **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
 - **Description :**

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 1)

· Composants contribuant aux dangers :

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52-X	triméthoxyvinylsilane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	≥ 1 - < 2,5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-X	dioxyde de titane ⚠ Carc. 2, H351	≥ 1 - < 2,5%
CAS: 13822-56-5 EINECS: 237-511-5 Reg.nr.: 01-2119510159-45-X	3-(triméthoxysilyl)propylamine ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 3 %	≥ 1 - < 2,5%
CAS: 3648-18-8 EINECS: 222-883-3	dilaurate de dibutylétain ⚠ Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372	< 0,3%

· SVHC

3648-18-8 dilaurate de dibutylétain

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Lavez bien avec de l'eau et du savon. Utilisez de la crème-barrière.

En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction :

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter contact avec la peau, les yeux et les vêtements .
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Tenir les réservoirs très fermé.
 - **Indications concernant le stockage commun :**
Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,63 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	0,91 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,63 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	73,6 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	27,6 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	54,4 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	6,8 mg/m ³ (homme)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	700 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, local)	10 mg/m ³ (homme)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 3)

13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine

Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,5 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	7,1 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	1,7 mg/m ³ (homme)

· PNEC**2768-02-7 triméthoxyvinylsilane**

PNEC aqua (freshwater)	0,4 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,04 mg/L (.)
PNEC sol	0,06 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	1,5 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,15 mg/kg sedim. dw (.)

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC aqua (freshwater)	0,127 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	1 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	100 mg/L (.)
PNEC sol	100 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	1.000 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	100 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,61 mg/L (.)
PNEC oral	1.667 mg/kg food (.)

13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine

PNEC aqua (freshwater)	0,5 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,05 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	0,81 mg/L (.)
PNEC sol	0,069 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	1,8 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	2,05 mg/L (.)
PNEC oral	11,1 mg/kg food (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection préventive de la peau par un onguent

· Protection respiratoire : Non nécessaire.**· Protection des mains :**

Les gants sont nécessaire seulement si le contact avec le produit est fréquent et/ou plus long.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Gants en PVA

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- | | |
|--|-----------------|
| · État physique | liquide |
| · Couleur : | beige |
| · Odeur : | caractéristique |
| · Point de fusion : | non déterminé |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé |
| · Point d'éclair : | Non applicable |
| · SADT | |
| · Viscosité : | |
| · Viscosité cinématique | Non déterminé. |
| · dynamique : | Non déterminé. |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | insoluble |
| · Pression de vapeur à 50 °C: | < 110 kPa |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité : | non déterminée |
| · Densité relative. | > 1 |

· 9.2 Autres informations

- | | |
|---|--------------------------------|
| · Aspect: | |
| · Forme : | pâteux |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · VOC EU | 16 g/L |
| · VOC Suisse | 3,50 % |

· Informations concernant les classes de danger physique

- | | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 5)

· **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	6.899 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 425)
------	------	--------------------------------

13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine

Oral	LD50	3.010 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	11.460 mg/kg (lapin)

- **de la peau** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **des yeux** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation** :

Des études ont montré que les concentrations de substances potentiellement sensibilisantes dans le produit ne provoquaient pas de sensibilisation cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

EC50	121 mg/l/48h (Daphnia magna)
LC50	137 mg/l/96h (poisson)
EC50	> 64 mg/l/72h (Algae)
NOEC	64 mg/l/72h (Algae)
NOEC	20 mg/l/21d (Daphnia magna)

13463-67-7 dioxyde de titane

EC50	300 - 400 mg/l/96h (Daphnia magna)
	> 100 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP7	Cancérogène

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Emballages purifiés doit être alimenter au cycle des matériaux recyclable.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	néant
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) N° 649/2012

3648-18-8 dilaurate de dibutylétain

Annex I Part 1

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023

Numéro de version 1

Révision: 26.04.2023

Nom du produit : Aqua-Fix PRO beige

(suite de la page 8)

• **Prescriptions nationales :**

• **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant

• **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

3648-18-8	dilaurate de dibutylétain
-----------	---------------------------

• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

• **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

• **Service établissant la fiche technique :**

► **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

• **Sources.**

Les indications du fournisseur sont la base pour la rédaction de cette fiche de données de sécurité.

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**